

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 février 2024 à 18h30

Finances, Commande publique, Moyens

Commande publique

**11 - Marché de voirie**

Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le marché actuel de travaux de réalisation d'aménagement, de réparation et d'entretien de voirie, de réseaux d'assainissement eaux pluviales et de travaux divers sur l'ensemble des communes de Vire Normandie, conclut en juin 2020 avec l'entreprise Eiffage Route Basse Normandie, arrive à échéance le 16 juin 2024.

Une nouvelle procédure doit être lancée.

Ce marché ne concernera pas les aménagements de voirie spécifiques qui feront l'objet de procédures de marchés indépendantes.

La procédure de passation utilisée est Le marché à procédure adaptée (MAPA) en application des articles L.2123 et R.2123-1 1° et suivants du Code de la commande publique.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission des bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 1 an. Le nombre de période de reconduction est fixée à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans.

L'accord-cadre est non alloti. L'allotissement pourrait entraîner une restriction de concurrence.

Le montant maximal par période est fixé à 1 000 000 € HT, soit 4 000 000 € HT pour la durée totale du marché.

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques, financières et professionnelles des soumissionnaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240301-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Délibération n°2024/02/21/11 du 21 février 2024 à 18h30



Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1 – Prix	50 %
2 – Valeur technique	40 %
2.1 – moyens humains (habilitation, qualifications, expérience) et moyens matériels (équipement, gros matériels, outillage...) mis à disposition pour l'exécution de l'accord cadre	20 %
2.2 - méthodologie d'organisation mise en œuvre pour l'exécution des prestations	10%
2.3 – les indications concernant la description de la (ou des) centrale(s) de fabrication des enrobés envisagées pour l'exécution des contrats (capacités et conditions de stockage, capacité de production, ...)	10%
3 – Critère de performance environnementale évalué notamment en fonction de l'effort de réduction de gaz à effet de serre tel que l'utilisation de véhicule moins polluant, de la capacité de recyclage des matériaux	10 %

Afin d'obtenir le meilleur prix, le critère prix est évalué avec la méthode dite du « chantier masqué ». Le chantier masqué est un détail quantitatif estimatif non publié et non communiqué aux candidats qui permet d'évaluer le prix d'une commande fictive comportant les prestations énoncées au bordereau des prix unitaires (BPU) affectés de quantités.

Pour se faire, la collectivité a établi plusieurs DQE reprenant des prestations fictives représentatives de l'accord-cadre.

La méthode de notation mise en œuvre est la suivante :

$$Ni = (Pm/Pi) * 50$$

*Ni* : Note attribuée au soumissionnaire dont l'offre est analysée

*Pi* : prix (total des 3 DQE) de l'offre analysée et prenant en compte le pourcentage de remise proposé par le soumissionnaire

*Pm* : prix de l'offre (total des 3 DQE) la moins disante

Les pourcentages de remise proposés par les candidats sont complétés en fonction des tranches de prix suivantes :

Montant des travaux	0 € à 15 000 € HT	15 000.01 € à 25 000 € HT	25 000.01 € à 35 000 € HT	35 000.01 € à 50 000 € HT	Au-dessus de 50 000 € HT
Pourcentage de remise	Prix du bordereau	..... % de réduction	..... % de réduction	..... % de réduction	..... % de réduction

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Finances, Commande publique, Moyens » du 24 janvier 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240301-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/11 du 21 février 2024 à 18h30



Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre relatif aux travaux pour la réalisation d'aménagement, de réparation et d'entretien de voirie, de réseaux d'assainissement eaux pluviales et de travaux divers sur l'ensemble des communes de Vire Normandie
- D'approuver les critères de choix proposés,
- D'autoriser le lancement de cette consultation,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre relatif aux travaux pour la réalisation d'aménagement, de réparation et d'entretien de voirie, de réseaux d'assainissement eaux pluviales et de travaux divers sur l'ensemble des communes de Vire Normandie ainsi que tout document afférent
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	10
Vote Pour	45	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240301-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/11 du 21 février 2024 à 18h30



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 02

Le 21 février 2024 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 15 Février 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 15 Février 2024.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Pierre-Henri GALLIER
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLETON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060174

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/11 du 21 février 2024 à 18h30



LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
LAURENT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240301-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2024

Publication : 01/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2024/02/21/11 du 21 février 2024 à 18h30

